

Date d'inscription :

N° :

Nombre de mètres :



37^{ème} BROCANTE de PUXIEUX

Dimanche 6 mai 2018

Réservation emplacement : EXPOSANTS

NOM / PRENOM :	Préférence d'emplacement (cf règlement)
.....
Adresse :	Type de véhicule Précisez la longueur si grand véhicule
.....	<input type="checkbox"/> Camion
.....	<input type="checkbox"/> Véhicule VL
.....	<input type="checkbox"/> Remorque
.....	N° de téléphone et adresse mail :
Type de Ventes :/...../...../...../.....
.....@.....

<input type="checkbox"/> BROCANTEUR	<input type="checkbox"/> PARTICULIER
N° immatriculation Chambre de Commerce :	N° Carte d'identité ou passeport à renseigner obligatoirement en cas de contrôle
N° :	N°
Date de délivrance :/...../.....	Date de délivrance :/...../.....

Date limite d'inscription : 22 avril 2018

2 € le mètre : **Mètres X 2 € =**€

Caution : 15 € (ce chèque ne sera pas encaissé et vous sera rendu lors de votre départ après contrôle de votre emplacement par un placier. Merci de votre compréhension)

Par chèques à l'ordre de Puxieux Loisirs ou Espèces

Aucune inscription ne sera prise en compte sans le règlement et le chèque de caution.

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement de la manifestation (ci-joint)

L'entrée se fera uniquement par la route D952 en provenance de Mars La Tour/Chambley/Sponville

Inscription à renvoyer accompagné de son règlement à :

PUXIEUX LOISIRS, 23 Grand rue 54800 PUXIEUX

Pour tous renseignements :

Puxieuxloisirs54@gmail.com (à privilégier) ou

06 52 35 07 85 (sms de préférence ou de 14h00 à 20h00)

Date

Signature :

Date d'inscription :

N° :

Nombre de mètres :

37ème BROCANTE de PUXIEUX

DIMANCHE 6 MAI 2018

REGLEMENT

Article 1 : L'association PUXIEUX LOISIRS est organisatrice de la Brocante se tenant dans la Grand rue et rue du gué à PUXIEUX le **DIMANCHE 6 MAI 2018 de 6h00 à 18h00**. L'accueil des exposants débute à 5H et **se terminera à 8h**.

Article 2 : L'exposant doit communiquer les renseignements demandés pour son inscription au registre de la manifestation avant son arrivée le jour de la manifestation. L'exposant prendra le soin de bien indiquer la nature de son véhicule pour que l'emplacement corresponde à la place nécessaire. Aucun commerçant d'objets ou vêtements neufs ne sera accepté. L'emplacement sera attribué en fonction du métrage, de la date de réception de la réservation.

Article 3 : Dès son arrivée, l'exposant s'installera à l'emplacement qui lui est attribué. L'exposant ne pourra investir avec son véhicule le domaine privé de l'habitant sans son accord.

Article 4 : Il est interdit de modifier la disposition des emplacements. L'organisateur seul sera habilité à le faire si nécessaire.

Article 5 : Les objets exposés demeurent sous la responsabilité de leur propriétaire. L'organisateur ne peut en aucun cas être tenu pour responsable des litiges tels que pertes, vols, casses ou autres détériorations. L'exposant s'engage à se conformer à la législation en vigueur en matière de sécurité (produits dangereux, armes, animaux vivants...). L'organisateur se dégage de toute responsabilité en cas d'accident corporel.

Article 6 : Les places non occupées après 8 h 00 ne seront plus réservées et pourront être éventuellement attribuées à d'autres exposants. Les sommes versées resteront dans ce cas acquises à l'organisateur à titre d'indemnité. En cas d'impossibilité, l'exposant devra en aviser l'organisateur au moins 3 semaines avant le début de la brocante ; à défaut les sommes versées resteront acquises à l'organisateur à titre d'indemnité.

Article 7 : Les objets qui resteront invendus ne devront en aucun cas être abandonnés sur la chaussée à la fin de la journée. L'exposant s'engage donc à reprendre les invendus. Tout pollueur identifié pourra être passible d'une amende délivrée par les autorités compétentes. Une caution de 15€ est demandée à chaque exposant, celle-ci lui sera restituée sur sa demande lors de son départ après vérification par un membre de l'association PUXIEUX LOISIRS.

Article 8 : Des toilettes sont mises à votre disposition à proximité de la mairie. Il est strictement interdit d'uriner contre les habitations sous peine d'amende et d'expulsion.

Article 9 : La présence à cette journée implique l'acceptation du présent règlement. Toute personne ne respectant pas cette réglementation sera priée de quitter les lieux, sans qu'elle puisse réclamer le remboursement de sa réservation.

Inscription à renvoyer accompagné de son règlement à :

PUXIEUX LOISIRS, 23 Grand rue 54800 PUXIEUX

Pour tous renseignements :

Puxieuxloisirs54@gmail.com (à privilégier) ou

06 52 35 07 85 (sms de préférence ou de 14h00 à 20h00)